

Démarche initiatique

Liberté

Justice

# le Droit Humain

fédération française

Travail

Mixité

Internationalisme

Émission radio du 30 octobre 2005

Solidarité

# 1905 – 2005 : LA LAÏCITÉ

*Vous avez choisi de réfléchir sur la laïcité et ce centenaire que nous allons bientôt fêter en France. Effectivement, on entend parler « laïcité », « laïcard », etc.*

*Il serait très important que vous commenciez par nous dire « la laïcité, c'est quoi ? »*

M. P. : La laïcité, qui ne porte pas encore son nom dans la loi de séparation des Églises et de l'État en 1905, est la forme institutionnelle que prend la relation politique entre le citoyen et l'État. Par cette disposition, l'État se porte garant de la liberté de chacun des membres et de l'égalité entre eux. Le principe de laïcité est un principe qui sépare la sphère publique de la sphère privée : ce qui relève de la citoyenneté est de la sphère publique, tout le reste est de la sphère privée, notamment, par exemple, le fait d'avoir une religion ou de ne pas en avoir. Le fait de faire partie d'une association relève aussi du privé... Ce qui relève du domaine public est dans l'espace indivisible où l'on cherche à établir le bien de tous, ce que nous pouvons vouloir ensemble.

*Oui.*

M. C. J. : La laïcité n'est pas un concept dogmatique. C'est une connaissance qui n'est pas « plate ». Elle permet d'imaginer d'autres façons de voir, sans pour autant emprisonner le public, le citoyen, dans des théories et des religions qui peuvent l'enfermer. Les ennemis de la laïcité pouvaient dire qu'une école était « libre » alors qu'elle était privée. En fait, la seule école libre était l'école laïque.

*Était ?*

M. C. J. : Était... parce que, pour l'instant, il y a eu un truchement, il y a eu des idées qui ont été récupérées et l'école libre n'est plus que le mot que l'on emploie pour dire « l'école privée ».

*La laïcité concerne bien sûr, vous venez de nous le dire, le domaine du choix de la religion ou de l'absence de religion. Vous nous situez la laïcité dans le domaine de l'école mais, avec tout ce qui se passe en ce moment et depuis plusieurs années, non seulement en France mais en Europe et dans le reste du Monde, je voudrais vous demander si, en ce qui concerne les femmes, la laïcité est un instrument d'émancipation ?*

M. P. : La laïcité a été et est forcément la base de l'émancipation dans la mesure où elle permet la liberté, d'abord la liberté de conscience, la liberté de pensée. Au travers de cette garantie de liberté il y a la construction d'une société qui se veut meilleure, plus égalitaire.

Il est évident que la laïcité est favorable à une meilleure place pour la femme dans la société. Néanmoins, si elle favorise cette émancipation, il faut, ensuite, des volontés, des volontés politiques... Or ces volontés ne s'affirment pas beaucoup et, dans bien des domaines, il y a encore énormément à faire.

M. C. J. : La laïcité, pour les femmes, est source d'émancipation puisque, même avant 1905, les Maria DERAISMES, Louise MICHEL, toutes ces femmes qui se mettaient au travail, voulaient, elles aussi, être reconnues en tant que personnes qui désiraient toucher un salaire équivalent à celui des hommes. Par la suite, les femmes ont travaillé... À l'heure actuelle, il est quand même étonnant de voir, que nous sommes presque prêt à les payer pour qu'elles restent à nouveau chez elles et, aussi, pour qu'elles se cachent, dans certains lieux où, disons, la religion les emprisonne plus ou moins.

*Si je comprends bien vous faites là allusion aux problèmes de communautarisme, à ces ghettos dans lesquels, effectivement, on a tendance à vouloir enfermer les femmes.*

*Comment la laïcité, aujourd'hui, peut-elle faire face à ces réaffirmations d'identité religieuse ?*

M. C. J. : Les femmes, et les hommes ! Parce que cela fait des années que l'on fait une dichotomie entre les femmes et les hommes... Il s'agit aussi de la laïcité mixte, où femmes et hommes sont

ensemble pour aller dans un progrès, pour aller vers des chemins que l'on va dire « meilleurs ». « Les mixités plurielles », il y a toutes sortes de mixités. Les mixités sociales : avec le communautarisme, les inégalités, les minorités ethniques... Les mixités culturelles : et les échanges inter culturels concitoyens ! Il est crucial que ces échanges existent, mais il ne faut pas qu'ils soient des utopies formatées ! N'oublions pas que les utopies, elles aussi, furent des utopies religieuses, sectaires, communautaristes et sociales. Alors comment arriver à vivre ensemble, hommes et femmes, dans cette laïcité qui est, somme toute, un cadeau plutôt que prisonnier dans des mouvements qui vous « obligent » à croire en une religion qui fait loi ? La laïcité, la loi de 1905, est une séparation du religieux – (ce qui ne veut pas dire se séparer du spirituel), et de l'État. Que devient l'État à l'heure actuelle ? Eh bien l'État essaie de faire des concessions pour pouvoir, peut-être, récupérer toutes les personnes qui, ici et maintenant, viennent et émigrent dans notre pays.

*Disons-le clairement : une chasse aux voix pour les prochaines élections de la part de certains hommes politiques ?*

M. C. J. : Ce n'est pas exclu ! Je pense que l'on ne peut pas faire l'autruche face à tout ce qui se dit au niveau de la laïcité. À l'heure actuelle où on est prêt à tout pour des voix...

Cela ne veut pas dire que les laïcs sont intolérants mais, lorsqu'on parle de tolérance, il faudrait d'abord définir l'intolérable comme il a été dit plusieurs fois.

Dans cette sphère politique : quelles concessions faisons-nous et comment mettons nous en péril la laïcité ? La loi n'est pas à changer puisqu'elle existe déjà, elle est faite, elle est préparée. Alors, vouloir faire des petits cas de figure dans cette loi, c'est déjà mettre des points d'appui à toutes les suspensions, peut-être politiques, au niveau des votes...

*En regardant de près ce problème autour de la laïcité, on s'aperçoit que l'Islam est au cœur du débat autour de cette loi de 1905.*

*J'en veux pour preuve un quotidien d'actualité de presse musulmane dans lequel un journaliste dit que la loi de 1905 c'est la séparation du religieux de la sphère politique, et il fait une sorte d'amalgame, à mon avis, en disant qu'on ne peut pas empêcher une personne qui se réclame pratiquante d'être pratiquante.*

*Que pensez-vous de ce problème de l'Islam au cœur du débat sur la loi de 1905 ?*

M. P. : En tout cas, la citation qui est faite montre bien que les mots ont leur importance et que, justement, si on n'utilise pas les bons mots, forcément, on dit autre chose, et que la séparation qui existe grâce à la loi de 1905 (et donc dans le fonctionnement de l'État français en particulier) c'est bien la séparation de ce qui relève de la citoyenneté, donc de la sphère publique, de ce qui relève du domaine privé de chacun. Le religieux relève du domaine privé, donc il n'y a pas une séparation du religieux et du politique : il y a une séparation de ce qui concerne tout le monde avec ce qui ne concerne que certains. Je crois que là, il ne faut pas se payer de mots et puis essayer de détourner le sens de la loi en n'employant pas les termes qui conviennent. L'Islam n'est pas forcément un danger pour la laïcité. Je crois même que c'est tout à fait le contraire, et qu'il y a une grande majorité de musulmans qui sont des gens qui vivent bien dans un état laïque et qui tiennent à ce que l'état français, notamment, le reste... Pour eux c'est, justement, une garantie de la liberté de leur culte puisque la laïcité, bien loin de combattre les religions, au contraire, les favorise toutes. D'ailleurs, s'il est une chose qui est souvent mise en avant, et critiquée, c'est que le ministre de l'Intérieur, en France, est ministre des cultes... Comment se fait-il qu'il y ait un ministre des cultes dans un état laïque ? Ce n'est pas du tout une contradiction : l'état laïque ne reconnaît aucune religion mais il les administre toutes. Il est bien obligé d'avoir affaire à elles.

M. C. J. : Et puis les amalgames entre religion et identité... Les deuxième, troisième générations de musulmans ont le besoin de retrouver une identité. Cette identité est arrivée avec les religieux qui n'étaient pas forcément si férus que cela du Coran... Et puis les amalgames de religion...

La laïcité, elle est tout autant attaquée par les religieux intégristes islamistes que catholiques, juifs...

Tout le monde est dans le même panier et il ne faut pas non plus que les laïcards et les laïcs deviennent, eux aussi, des intégristes.

*Au niveau des amalgames, un problème se pose. Aujourd'hui, dans la mesure où, dès que quelqu'un se permet de porter une critique vis à vis d'une religion quelle qu'elle soit – et quand je dis critique : c'est faire preuve d'esprit critique et non d'esprit « de » critique – cette critique faite à l'encontre d'une religion est considérée comme un outrage et son auteur immédiatement accusé de racisme et de xénophobie.*

*Les religieux essayent même de porter plainte devant les tribunaux pour délit de blasphème.*

*Qu'en pensez-vous, vous, les francs-maçons ?*

M. P. : C'est un retour en arrière effroyable. Comment peut-il y avoir un délit de blasphème ? Montaigne, déjà, disait que « être libre, c'est pouvoir faire tout ce que l'on veut de soi » et que, « pour penser librement, il fallait être laïque », ce qui voulait dire : recourir aux sciences humaines et non pas à la théologie. Or là on est en pleine marche arrière, de plusieurs siècles. Cela signifie simplement que certains domaines ne pourraient pas donner lieu à la réflexion critique, que certains domaines ne pourraient pas donner lieu à la réflexion philosophique, qu'il n'y aurait pas de recherche de sens sur un certain nombre de domaines... C'est le retour à la révélation, au dogme, à ce qui s'impose de soi, mais qui ne s'impose de soi que pour ceux qui le veulent bien !

*À ce propos, puisque les religions sont effectivement des réalités historiques et sociales, quelle est votre position vis à vis de l'école laïque ?*

*Doit-elle rendre compte des réalités historiques et sociales des religions et si oui, comment ?*

M. P. : À partir du moment où on considère que le fait religieux, puisque c'est ainsi qu'on l'a nommé dans la perspective d'un enseignement, est un objet de sciences sociales, je pense que ça ne pose pas de problème particulier. Le fait religieux a une dimension culturelle, une dimension sociologique, une dimension anthropologique. Il a toute sa place dans un domaine d'étude.

De plus, l'étude de l'histoire des religions et de leurs dérivés : quel apport dans le développement de l'esprit critique, par rapport à un dogme, par rapport à des affirmations !

Quelles sont les conduites à mettre en face ? et combien de déviations, combien de déviances et combien de massacres dans ce domaine...

*Hélas !*

M. C. J. : Comment pourrions-nous, par exemple, étudier l'histoire de l'Art puisque la plupart du temps, les premières peintures, les premières sculptures ont toujours été « cultivées », (qui vient du mot culte) non seulement dans les églises, mais dans les lieux de rituel, parce que tout être humain a eu besoin d'exprimer la forme des choses et de représenter l'image des choses ?

C'est l'histoire de l'Art à étudier ! Il faut bien comprendre le sens de cette étude lorsque l'on voit, par exemple : que le Moïse de Michel-Ange se trouve au Vatican... Après tout, c'est peut-être un syncrétisme d'avoir mis Moïse au Vatican !

*Marie-Claude, vous gravitez professionnellement dans la sphère de l'hôpital public, pourriez-vous nous y faire un point sur la laïcité ?*

M. C. J. : La laïcité, dans l'hôpital, dépend des spécificités de cet hôpital.

En psychiatrie, il est évident que l'on respecte, par exemple, le période du Ramadan. On respecte les contraintes alimentaires. Un musulman n'aura pas de porc, ni un juif, lorsqu'il suit sa religion. Depuis des années, le vendredi était le « jour du poisson » donc les catholiques étaient tout autant dans cette même culture culinaire.

Par contre, dans les maternités, c'est un peu ennuyeux parce que les sages-femmes pouvaient voir les femmes accoucher, mais un homme auprès d'une femme, pour les musulmans, cela posait parfois problème.

*A-t-on pris des dispositions pour que ces femmes accouchent en présence d'autres femmes ?*

M. C. J. : Tout à fait. La sage-femme est toujours présente, l'infirmière est toujours présente. Par contre, il n'en est pas tout à fait de même par rapport aux personnes musulmanes, travaillant comme soignantes dans un hôpital, et qui titularisées, tout à coup, mettent un voile ! Il y a eu des transgressions et il y a eu des explications disant que l'hôpital est un lieu public et qu'elles sont employées dans un lieu public et laïc.

*Merci. Nous n'avons pas le temps d'aborder toutes les facettes de la laïcité mais je voudrais vous donner la parole, Alain, pour dire quelques mots de conclusion concernant cette laïcité, à moins que Michel ou Marie-Claude veuille encore ajouter quelque chose ?*

M. P. : Simplement ce que l'on peut dire, puisque nous fêtons le centenaire de la loi de 1905, c'est qu'elle existe, qu'il faudrait qu'elle soit appliquée dans sa totalité. Or elle a connu, depuis son avènement, des quantités de dérogations.

Mais, manifestement il n'y a pas besoin de la changer.

M. C. J. : Je pense aussi que les francs-maçons ont toujours en tête « Liberté – Égalité – Fraternité » qui sont les trois points d'appui de la laïcité.

A.S. : Merci donc à Marie-Claude et à Michel pour toutes ces précisions.

J'espère que nos auditeurs auront avancé sur le chemin de la laïcité en notre compagnie.

Vous pouvez retrouver la Fédération Française de l'Ordre Maçonnique Mixte International « Le Droit Humain » en consultant notre site Internet [www.droithumain-france.org](http://www.droithumain-france.org)

ou nous écrire à notre adresse postale :

Fédération Française du Droit Humain, 49 bd de Port-Royal, 75013 Paris.

Je remercie Brigitte MAZIRE pour la réalisation de cette émission.